

METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

Convocation du 7 Mai 2019

Nombre de Membres en exercice : 23

Quorum : 12

Nombre de présents et représentés : 13

Affichage du compte rendu intégral

en date du 16 Mai 2019

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 14 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le 14 du mois de Mai à 17 Heures 30 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

N°2019-021

Approbation de la convention - Réalisation de la manifestation « l'Agora des savoirs »
sur le site archéologique de Saint-Blaise

Etaient présents

Mme Béatrice **ALIPHAT**, M. Gaby **CHARROUX**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Marc **DEPAGNE**,
M. Stéphane **DIDERO**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**, M.
René **GIORGETTI**, M. Jean-Pierre **MUTERO**, Mme Virginie **PEPE**, Mme Rose-Marie
QUAGLIATA, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**

Excusés avec pouvoir

M. Henri **CAMBESSÉDÈS** - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
Mme Françoise **EYNAUD** - Pouvoir donné à M. Florian **SALAZAR-MARTIN**
Mme Eliane **ISIDORE** - Pouvoir donné à Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI**
Mme Béatrice **GIOVANELLI** - Pouvoir donné à M. René **GIORGETTI**
Mme Nathalie **LEFEBVRE** - Pouvoir donné à Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**
M. Jean-Jacques **LUCCHINI** - Pouvoir donné à M. Marc **DEPAGNE**
M. Robert **OLIVE** - Pouvoir donné à Mme Sophie **DEGIOANNI**

Excusés sans pouvoir

M. Stéphane **DELAHAYE** - M. Emmanuel **FOUQUART** - Mme Régine **PERACCHIA**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme Patricia **FERNANDEZ-PEDINIELLI** a été désignée **secrétaire de séance**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Pour la septième année consécutive la manifestation « l'agora des savoirs » aura lieu sur le site archéologique de Saint-Blaise les 17, 18 et 19 mai 2019.

Le vendredi 17 mai, le site archéologique accueillera, dans le cadre de la journée Éducation Culture de la Délégation Académique à l'Action Culturelle en partenariat avec l'association ArchéoMed, dont l'objet est de mieux faire connaître l'archéologie en milieu éducatif, 5 classes de l'académie d'Aix-Marseille dont une de Martigues viendront présenter leurs travaux dans le domaine de l'archéologie.

Des ateliers seront proposés aux élèves afin de pratiquer des expérimentations archéologiques : moulage, étude de paysage, étude de céramiques, études anthropologiques...

Le samedi 18 et dimanche 19 mai les ateliers d'expérimentation et les visites guidées théâtralisées seront proposées aux grands publics.

Le budget de cette manifestation s'élève à 7 500 € TTC qui comprend le paiement des frais de logistique (toilettes, paiement des frais de déplacement des scolaires...), paiement des prestataires pour les ateliers.

L'association ArchéoMed participe à la manifestation par la diffusion de l'information au sein de son réseau dans l'éducation nationale et par le paiement d'une partie des prestataires à hauteur de la subvention qui lui est attribuée par le Conseil du Département d'un montant de 2 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FAG 021-28/03/19 CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Abrogation de la délibération n° FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018;
- La délibération N°HN 021-049/16/CM en date du 07 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendue les conclusions du Commissaires Rapporteur

Considérant

- Que le Conseil de Territoire du Pays de Martigues est compétent sur le site archéologique de Saint Blaise ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la réalisation de la manifestation « l'Agora des savoirs » le 17, 18 et 19 mai 2019 pour la septième année consécutive sur le site archéologique de Saint-Blaise.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Le Président, le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

SIGNATURE ELECTRONIQUE

**LE PRESIDENT,
GABY CHARROUX**